

Le foyer Frank-Thomas, actuellement en rénovation, n'accueillera pas tous ses anciens résidents. Le collectif Perce-frontières dénonce un revirement des autorités

Des migrants bientôt à la rue?

MARIA PINEIRO

Asile ► Après sa rénovation, le foyer pour requérants d'asile Frank-Thomas, aux Eaux-Vives, ne devrait accueillir qu'une dizaine de ses anciens habitants, dénonce le collectif Perce-frontières. En l'occurrence ceux au bénéfice d'un permis N ou F. Le collectif pointe le revirement des autorités concernées, à savoir le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et l'Hospice général (HG).

«Un coup de poignard dans le dos.» C'est ainsi que le collectif Perce-frontières, héritier du mouvement No Bunkers, qualifie la position de l'Hospice général au sujet du relèvement des anciens habitants du Foyer Frank-Thomas. Dans un courrier envoyé début novembre au collectif des Habitants du foyer Frank-Thomas, l'institution en charge de l'aide aux migrants informe que le centre devrait ouvrir à nouveau entre la mi-février et la mi-mars. Elle précise que ses anciens habitants au bénéfice de permis de séjour N et F, actuellement logés dans d'autres structures collectives, pourront y revenir, pour autant qu'ils en fassent la demande.

L'Hospice indique en outre qu'il n'a «pas l'obligation légale d'héberger les personnes au bénéfice d'un permis F réfugiés, B, C ou de nationalité suisse». Celles-ci ne seront donc pas relogées au foyer Frank-Thomas. Elles sont «invitées à renforcer leurs recherches de logement en dehors du parc immobilier de l'Hospice général».

Retour en arrière

Pour le collectif Perce-frontières, par cette missive, le DEAS et l'Hospice général «piétinent leurs engagements» et montrent «la piètre considération» dans laquelle ils tiennent les migrants. Le 15 juillet, via un communiqué de presse, le DEAS se réjouissait effectivement qu'une prolongation de l'exploitation du foyer soit possible jusqu'à fin 2019. Le département écrivait: «Au terme des travaux, les résidents pour lesquels aucune autre solution de logement définitive n'aura été



De gauche à droite, Jules, Awat, Djamal, Ralph et Ariane, du collectif Perce-frontières et du collectif des habitants du foyer Frank-Thomas.

MPO

trouvée dans l'intervalle pourront reprendre leur chambre à Frank-Thomas.»

C'est parce qu'il y avait la perspective de revenir au sein du foyer que les habitants ont accepté de déménager, a affirmé Jules, membre du collectif Perce-frontières, lundi lors d'une conférence de presse. «Les conditions de logement au foyer Appia dans lequel une partie des migrants de Frank-Thomas ont été envoyés sont moins bonnes. Il y a quatre personnes par chambre, il n'est pas possible de recevoir du monde», a illustré le militant. Aujourd'hui, le collectif estime que les migrants, qui ont fait preuve de bonne volonté, sont les «dindons de la farce».

Awat, jeune migrant, a témoigné de ses difficultés. «On nous demande de trouver un logement à Genève, mais avec

notre statut de bénéficiaire de l'Hospice général, aucune régie ne veut de notre dossier.»

Le collectif Perce-frontières exige de l'Etat le retour de tous les anciens habitants. Il veut aussi que l'Hospice général se charge de les contacter plutôt que de leur demander de faire la demande.

Une solution pour tous

Tout autre son de cloche du côté de l'Hospice général. Bernard Manguin, responsable médias, affirme que l'institution cherche une solution pour tous les anciens habitants de Frank-Thomas.

Il confirme que l'institution d'aide sociale n'est tenue de fournir la prestation d'hébergement qu'aux personnes au bénéfice de permis N et F. Il précise qu'ac-

tuellement, sur les 123 anciens habitants, 57 vivent encore en hébergement collectif et pourraient être concernés par un éventuel retour. Parmi eux, 23 habitent le foyer Appia qui sera libéré en juin 2016 pour faire place aux travaux de la route des Nations.

Vingt personnes ne remplissent pas les conditions d'un retour. Pour elles, l'Hospice tente de trouver une solution «hors hébergement collectif». «Personne ne sera laissé à la rue, précise Laurent Paoliello, porte-parole du DEAS. Perce-frontières fait un mauvais procès par anticipation à l'Hospice. Ils souhaitent montrer qu'ils restent vigilants. Si aucune solution hors des hébergements n'est trouvée, alors ces personnes seront prises en charge.» I